### Technicien en urbanisme/Inspecteur municipal/Gérant de voirie

# Description sommaire du poste

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste veille à l'application des règlements adoptés par le conseil en matière d'urbanisme et environnement. Il agit aussi en tant que soutien technique pour l'avancement de divers dossiers d'urbanisme et offre un service de première ligne aux citoyens, entrepreneurs et professionnels relativement aux permis et certificats ainsi que sur les différents règlements en vigueur. Il participe avec le responsable de la voirie à l'élaboration du travail à accomplir pour la voirie.

## Principales responsabilités du poste

- . Analyser et traiter les demandes de permis et certificats selon la règlementation applicable.
- . Informer les citoyens quant à la portée des règlements municipaux et évaluer leurs projets selon la règlementation applicable.
- . Faire les inspections, émettre des avis et constats d'infraction lorsque requis, et assurer les suivis appropriés.
- . Présenter les dossiers et agir en tant que secrétaire du comité consultatif d'urbanisme et règlement de démolition des bâtiments
- . Agir en tant que soutien technique aux fins d'élaboration de documents nécessaires à l'avancement des dossiers d'urbanisme (devis technique, estimations de coûts, rapports requis par les autorités municipales et gouvernementales).
- . Gérance de la voirie municipale.
- . Mettre des informations sur le site Web de la municipalité et l'alerte citoyenne sur Telmatik.
- . Transmission de différents documents sur les sites des ministères.

#### Qualités recherchées

- . Sens de l'organisation des priorités
- . Capacité d'analyse et de synthèse
- . Aptitude à communiquer efficacement avec tact et diplomatie
- . Souci des détails, rigueur et minutie

#### **Exigences**

- . Technique en urbanisme
- . Expérience pertinente d'un minimum de 2 ans
- . Bonne connaissance des lois et règlements municipaux en environnement, aménagement et urbanisme
- . Connaissance des outils géomatiques et de la cartographie

- . Excellente connaissance de l'informatique
- . Détenir un permis de conduire valide de classe 5
- . Posséder un véhicule personnel pour s'en servir dans le cadre de ses fonctions
- . Facilité à communiquer à l'oral et à l'écrit en français

#### Atout

- . Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec ou en voie de le devenir
- . Expérience professionnelle dans le milieu municipal
- . Détenir une attestation du Cours de Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction

## Conditions de travail

- . Permanent, temps plein (36 heures semaine)
- . 12 congés fériés
- . 6 jours de congé maladie
- . 2 congés parentaux
- . Remboursement du coût d'adhésion à une association à caractère municipale
- . Possibilité d'heures accumulées
- .Régime de retraite et autres avantages

#### <u>Salaire</u>

À discuter selon les critères demandés et l'expérience

### **Commentaires**

Les personnes désirant poser leur candidature doivent le faire par courriel à : <a href="mailto:henryville@mrchr.qc.ca">henryville@mrchr.qc.ca</a> et la transmettre d'ici le 16 mars 2023.

Soyez assurés que les candidatures seront traitées de façon confidentielle et dans le respect de l'équité en matière d'emploi. Prenez note que seuls les postulants retenus seront contactés.

Pour informations : Sylvie Larose Asselin, Directrice générale Municipalité d'Henryville (450)524-0934.

Le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.